

**PROCES-VERBAL DU VENDREDI 28 JUIN 2013  
CONVOCATION DU 20 JUIN 2013**

Étaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Marie Martine LAURENT, Christine PERONNE, Aurélia RIPOCHE, Catherine POLMAN  
Pierre BAJOR, Christian VIMPERE, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET,  
Raymond BENITO.

Absent non excusé : Philippe LATASTE

Secrétaire de séance : M. Patrick PIVETEAU

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 MAI 2013** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **A.C.M.O.** Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité:

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le comportement au travail de M. André JOURDE, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe l'amène à s'interroger sur sa fonction d'A.C.M.O. au sein de notre collectivité.

M. le Maire demande au Conseil de délibérer sur l'opportunité de conserver M. JOURDE au poste d'A.C.M.O qui consiste à assister et à conseiller l'Autorité Territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Considérant:

- que de nombreux élus ont alerté à ce sujet M. le Maire,
  - que l'Autorité territoriale en tant qu'employeur est responsable de la sécurité de l'ensemble des agents,
  - qu'il est constaté que M. JOURDE est de moins en moins réactif et attentif lors de l'accomplissement de ses tâches,
  - que le Conseil doit prendre en compte que M. JOURDE est en congé de maladie récurrent, laissant la Collectivité sans A.C.M.O. pendant ce temps pour conseiller, surveiller ou observer,
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité conclue que M. JOURDE n'assume pas correctement sa mission auprès de l'Autorité hiérarchique et de ses collègues; et décide de retirer la mission d'A.C.M.O. à M. JOURDE.

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour lancer un appel à candidature auprès des employés communaux pour assumer ce poste.

M. le Maire propose de créer une commission « Hygiène et sécurité ». S'inscrivent à cette commission : Mme LAURENT et Mrs BAJOR, BENITO, PRECIGOUT, RIVET ;

➤ **Aide ponctuelle** : Pour palier aux absences de M. André JOURDE et au non renouvellement du contrat de M. Daniel HAIRON, M. le Maire propose de se tourner vers des organismes d'aide ponctuel tel que REAGIR ENSEMBLE pour « soulager » des tâches quotidiennes Thierry BARDY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de M. le Maire.

➤ **Règlement intérieur** : Depuis plusieurs mois, la commission had oc se réunit pour adapter le règlement intérieur du Centre de Gestion de la F.T.P. de la Charente à notre collectivité. Dans ce cadre des délibérations doivent être prises :

Article 3 : Journée de solidarité -Article 8 : Droit du travail à temps partiel-article 10 : Heures supplémentaires-article 11 : Heures complémentaires-article 23 : Droit à la formation-article 27 : Jours fériés-article 57 : Primes-Indemnités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable aux sept délibérations présentées. En suivant, le règlement sera présenté au Comité Technique Paritaire pour avis. A son retour, le règlement devra être adopté par le Conseil Municipal.

### 3-LOGEMENTS LOCATIFS

➤ **Logement n°3 « La Côte »** :M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que M. Johann ANNEAU par un courrier daté 30 mai 2013 donne congé de son bail au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Par un courrier daté du 16 juin 2013, Mlle Diane LACOUTIERE présente sa candidature pour la reprise de la location.

La commission « Logement » qui s'est réunie a émis un accord favorable. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité entérine l'avis de la commission.

➤ **Logement « L'École »** :M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que Mme Emmanuelle DECHARPENTRIE par un courrier daté 23 mai 2013 donne congé de son bail au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Par un courrier daté du 14 juin 2013, M. Mme Damien SARU ont présenté leur candidature pour la reprise de la location.

La commission « Logement » qui s'est réunie a émis un accord favorable. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité entérine l'avis de la commission.

### 4-INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier du 3 juin 2013 de la Trésorerie de La Rochefoucauld dont l'objet est l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté daté du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Un état liquidatif du Trésorier sortant pour indemnité de conseil année 2013 soit 181 jours est présenté soit net : 221,60 €

Après débat et à la majorité, le Conseil Municipal n'émet pas un avis favorable à ce règlement suite aux incidents qui sont intervenus entre la Municipalité et M. le Trésorier.

Contre : 7 Pour : 0 Abstention : 2

### 5-CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composition des conseils communautaires en vue des échéances électorales de mars 2014.

Cette délibération a été prise lors du Conseil du vendredi 29 mars 2013.

### 6-ECOLE

➤ **Effectifs** rentrée 2013 à ce jour: Agris 72 élèves et 49 à La Rochette

➤ **Rythmes scolaires rentrée 2014** :

Une réunion s'est tenue le 20 juin dernier à la Rochette en présence de tous les acteurs du R.P.I. . Différents sujets ont été abordés : emploi du temps, activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.) ex. soutien, les temps d'activités périscolaires (T.A.P.) culture, art, sport etc., l'envoi d'un questionnaire aux familles, la facturation des T.A.P. L'organisation de la journée du mercredi n'a pas été évoquée.

Suite à cette réunion, la commission ad hoc communale s'est réunie le jeudi 27 juin. Un compte-rendu de la réunion de La Rochette est donné au Conseil Municipal. Ensuite, la Commission présente un emploi du temps à partir duquel elle souhaite continuer son étude.

COURS	PAUSE DEJ	COURS	A.P.C. et T.A.P.	DUREE DES COURS
9 H -12 H	12 H 00-13 H 30	13 H 30-15 H 45	15 H 45 – 16 H 30	
3 H	1 H 30	2 H 15	0 H 45	5 H 15

La commission expose les objectifs recherchés :

- Permettre aux enfants « lents » de déjeuner à leur rythme. Les enfants pourront empiéter sur le Temps d'activités Périscolaire (T.A.P.).

- Avoir la totalité des agents communaux et du SIVOS dans ce créneau.
- Inclure la sieste des tous petits dans ce créneau.
- Renforcer l'esprit de cohésion, plus de sortie à 15 h 45 possible, tout le monde à la même enseigne, sortie à 16 h 30.
- Minimiser le coût du changement sur le budget communal et le budget familial

Et argumente :

- Gestion après un T.A.P. : Comment cela se passe-t-il dans une classe où il y a séance « sports » de 14h30 à 15h30 et puis après un cours de calcul ou d'histoire de 15h30 à 16h30 ? Ou après une récré d'1/2 heure ? La commission peut comprendre que chacun recherche les conditions de travail les meilleures.
- Déjeuner : La commission pense qu'adapter la pause déjeuner pour un enfant de 3 ans est intéressante. Peut être aussi pour le personnel de cantine dans l'organisation? Quel intérêt de bousculer l'enfant à manger pour l'emmenner ensuite enfile des perles dans le cadre du T.A.P. ?
- Sieste : La commission pense que pour un enfant de 3, 4 ans pire 2 ans et demi levé depuis six ou sept heures du matin, la sieste est importante ; et qu'à ce moment de la journée un sommeil réparateur semble plus bénéfique que l'éveil aux activités périscolaires.
- Questionnaire : L'envoi d'un questionnaire aux familles semble pertinent à la rentrée de septembre. En effet, hormis les élèves de CM2 qui seront partis au collège à la rentrée 2014, les élèves et surtout les parents des quatre autres classes seront concernés par la réforme à la rentrée 2014-2015.
- Facturation : La commission est favorable à non facturation des activités complémentaires.
- Dans le cadre du périscolaire, la commune prend en charge les enfants à 12h dans l'emploi du temps retenu à ce jour par la commission, la commune les conserverait jusqu'à 14h15. Pas besoin de les remettre sous la surveillance des enseignantes à 13h30 pour les reprendre en charge à 15h45.
- Avec cet emploi du temps, à 16h30 la sortie des classes se fait sous la surveillance des enseignantes.
- Qu'il sera, peut-être, plus facile à 13h30 de trouver un intervenant extérieur pour une activité qu'en plein milieu d'après-midi à 15h45.
- Que les structures mises à disposition, par les deux écoles, ne sont pas à même niveau,
- Que 3 classes ne se gèrent pas comme 2, surtout une maternelle,
- Que les tranches d'âges dans les écoles ne sont pas les mêmes à gérer,
- Que les activités périscolaires placées à la suite de la pause méridienne seront à moindre coût pour la commune et par ricochet pour les familles. Ce créneau horaire encourage aussi à s'inscrire au T.A.P. Le retour à la maison à 15h45 n'est plus envisageable.

La gestion du mercredi est ensuite abordée.

L'objectif de la commission est de proposer un panel de services aux parents dès la rentrée prochaine via un questionnaire.

Prochaine étape : une réunion est souhaitée avec le Président de la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire, du Directeur du Centre aéré communautaire et de nos partenaires, la commune de la Rochette et le SIVOS.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'orientation proposée par la Commission.

#### ➤ **Tarifs cantine & garderie**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le tarif du repas au restaurant scolaire à 2 € pour les enfants et à 4 € pour les enseignants et le personnel à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le tarif de la garderie à 1.05 € par enfant la journée à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013.

## **7-DEVIS**

M. le Maire présente un devis de la SARL ARSICAUD pour le drainage en bordure de la RD 399 au lieu-dit . Le montant du devis est de 1710.28 € TTC ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à ces travaux.

## 8-INFOS

- **SDEG 16** : information sur la mise en lumière de sites classés, inscrits ou remarquables (courrier du 3 juin 2013).
- **TENNIS, PETANQUE ET LOISIRS** : cette association communale est dissoute depuis le début de l'année. Aucun bénévole ne s'est manifesté à la mairie pour reprendre l'animation de cette activité. Le Conseil Municipal suggère de demander aux commerces d'alimentation du Pont d'Agris et du Bourg pour la gestion des clefs.
- **ECOLE PRIMAIRE** : M. le Maire porte à la connaissance une petite lettre du Cours préparatoire pour nous remercier d'avoir peint les jeux dans la cour. Cette initiative est fort appréciée par les membres du Conseil.
- **TOUR POITOU-CHARENTES** : le Tour traversera notre commune le vendredi 30 août 2013 aux alentours de 13 h. Une caravane publicitaire le précédera. M. le Maire a sollicité les élus et les Associations pour rechercher des signaleurs bénévoles.
- **STAND DE TIR** : M. le Maire informe le Conseil municipal que les formalités administratives avancent. Le bail entre la Commune et le Tir sportif rupificaldien est à la rédaction. La durée du prêt à usage sera conclue sur la base de la promesse de prêt à usage pour une durée de 52 ans sans possibilité de prolongation par tacite reconduction.
- **CHAUFFERIE BOIS** : L'étude du cabinet TDL Ingénierie pour l'installation d'une chaufferie bois pour les bâtiments communaux du Bourg est arrivée en mairie. Le projet global est estimé à 500 K€ TTC. P.PIVETEAU présente sa réflexion sur ce dossier, aspect environnemental, gestion et financier. Un débat s'en suit. Le Conseil est intéressé par ce projet. L'aspect environnemental paraît évident, l'aspect gestion ne semble pas contraignant. Il faut affiner l'étude financière et intégrer ce projet dans un budget global qui comprendra l'ensemble des projets à venir et principalement en suivant la réfection de la place du Bourg qui en a bien besoin.

## 9- GESTION DES VOIES

L'adresse est le lien indispensable qui permet à une personne physique ou morale de joindre son correspondant, sans encombre ni retard.

Une commission est créée pour étudier la possibilité de dénommer et numéroter les voies de notre commune. Se sont proposés pour cette commission « Gestion des voies » :

Mmes PERONNE, POLMAN et RIPOCHE – M. PIVETEAU

Prochain conseil le vendredi 26 juillet 2013 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.